

Image not found or type unknown



Urgent saisie vente aide necessaire

Par **puceron**, le **20/12/2007 à 15:33**

Bonjour, rnrnMon compagnon est en situation de surendettement. Une dossier banque de france a été fait et validé en novembre 2006. rnrnIl y a un mois la banque qui se trouve sur le plan réclame la somme d'environ 1 600 € par voie d'huissier. Mon conjoint rencontre l'huissier et l'huissier met en place un remboursement mensuel de 80 €. Mon compagnon effectue le nécessaire et le virement mensuel se fait depuis novembre 2007. rnrnAujourd'hui l'huissier a convoqué mon compagnon au cabinet et lui a remis un procès verbal de saisie vente. rnrnEst-ce que ce procès verbal averti de la vente imminente des meubles ou est-ce que c'est une garantie et aucune vente ne sera faite temps que nous remboursons ? rnrnDe plus, certains meubles apparaissant sur le PV sont à mon nom peuvent-ils les saisir ? rnrnMerci